

MILLESIMA JUIN 2012

FONDS COMMUN DE PLACEMENT
CONFORME AUX NORMES EUROPEENNES

PROSPECTUS SIMPLIFIE



PARTIE A STATUTAIRE

PRESENTATION SUCCINCTE

<u>Dénomination</u>	: MILLESIMA JUIN 2012
<u>Forme juridique</u>	: Fonds Commun de Placement de droit français
<u>Société de gestion</u>	: EdRIM GESTION
<u>Déléataire de la gestion comptable</u>	: CACEIS FASTNET
<u>Déléataire de la gestion administrative</u>	: EDMOND DE ROTHSCHILD INVESTORS ASSISTANCE
<u>Durée d'existence prévue</u>	: 99 ans à compter de la création du FCP
<u>Dépositaire</u>	: LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
<u>Commissaire aux Comptes</u>	: Cabinet SELLAM
<u>Commercialisateur</u>	: EdRIM SOLUTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

- **Classification :**
Obligations et autres titres de créances libellés en Euro.
- **Objectif de Gestion :**
Millesima Juin 2012 a pour objectif d'offrir un placement générant une performance comprise entre 5% et 6% par an sur la durée de placement recommandée à compter de la date de constitution du fonds . Ce rendement sera obtenu à partir des opportunités offertes actuellement par les titres obligataires émis en Euro, d'entreprises industrielles et financières dont la qualité de signature au moment de l'investissement est comprise entre les notes AAA/Aaa et BBB-/Baa3 (notation Standard & Poors/ Moody's).

Il est rappelé au souscripteur que cet objectif de gestion est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et qu'il ne constitue en aucun cas une promesse ni une garantie de rendement ou de performance de l'OPCVM.

➤ **Indicateur de référence :**

L'objectif de gestion de l'OPCVM ne permet pas d'identifier d'indicateur pertinent de comparaison des performances. Aucun indicateur de marché large ou étroit, y compris indice composite, communément utilisé pour les marchés obligataires n'est susceptible de représenter la composition de l'actif du fonds.

➤ **Stratégie d'investissement :**

La stratégie mise en œuvre vise à créer un portefeuille représentatif des anticipations de l'équipe obligataire d'EdRIM GESTION sur les marchés de crédit *Investment Grade* des pays membres de l'OCDE, de l'Espace Economique Européen ou de la Communauté Européenne.

Le gérant s'attachera à sélectionner les émissions les plus attrayantes afin de maximiser le couple rendement/risque du portefeuille. Les titres ayant vocation à être conservés jusqu'à leur maturité, le portefeuille présentera une certaine stabilité dans son allocation, celle-ci pouvant toutefois faire l'objet d'ajustements destinés à traduire les convictions de l'équipe de gestion. Les titres auront une échéance inférieure ou égale à fin Juin 2012.

Pour la réalisation de l'objectif de gestion, la stratégie combinera avant tout une approche sectorielle déclinée à travers un processus *Top Down* (descendant) et une analyse crédit destinée à sélectionner les émetteurs les plus attractifs au travers d'un processus *Bottom Up* (ascendant).

▪ Approche *Top Down*

L'approche *Top Down* repose avant tout sur une analyse macroéconomique des différents secteurs ou pays (membres de l'OCDE, de l'Espace Economique Européen ou de la Communauté Européenne) explorés dans le cadre de l'allocation du portefeuille. Elle aboutit à la détermination de scénarios de marché définis à partir des anticipations de l'équipe de gestion.

Cette analyse permet notamment de définir :

- le degré d'exposition aux différents secteurs économiques au sein de la poche émetteurs privés. Celui-ci sera déterminé de manière à conserver une certaine diversification.
- la répartition entre les différentes notations au sein de la catégorie *Investment Grade*.

▪ Approche *Bottom Up*

Ce processus vise à identifier, au sein d'un même secteur, les émetteurs présentant une valeur relative supérieure aux autres et apparaissant ainsi comme les plus attractifs.

Le mode de sélection des émetteurs repose sur une analyse fondamentale de chaque société.

L'analyse fondamentale s'articule autour de l'évaluation de critères précis tels que :

- la lisibilité de la stratégie de l'entreprise, sa santé financière (régularité des Cash Flows à travers différents cycles économiques, capacité à honorer ses dettes...)

Au sein de l'univers des émetteurs sélectionnés, le choix des expositions se fera en fonction de caractéristiques telles que la notation de l'émetteur, la liquidité des titres ou leur maturité.

A l'issue de l'orientation de gestion établie jusqu' à fin juin 2012, le fonds optera soit pour une nouvelle stratégie d'investissement, soit pour la dissolution, soit fera l'objet d'une fusion avec un autre OPCVM après agrément de l'AMF.

Le fonds présentera une sensibilité au taux d'intérêt pouvant fluctuer entre 0 et 3,5 .

- Exposition au marché actions

Le fonds pourra être exposé au marché actions au travers d'achats éventuels d'obligations convertibles présentant les caractéristiques d'un titre de taux : de 0 à 10% de l'actif net.

- Devises

L'exposition résiduelle, après couverture, à toutes autres devises que l'Euro sera non significative.

➤ **Actifs en portefeuille**

- **Titres de créance et instruments du marché monétaire (de 0 à 100% de l'actif net dont 100% maximum en titres directs)**

Pour la réalisation de l'objectif de gestion, le portefeuille pourra être investi jusqu'à 100% en dette privée ou publique.

Le portefeuille sera limité à l'achat de titres présentant une notation long terme (Notation Standard and Poor's ou équivalent) minimum de BBB-. Cependant, dans le cas d'une dégradation de la qualité d'un émetteur déjà présent dans le portefeuille, le titre devenu « High Yield » pourra être conservé dans le portefeuille.

- **OPCVM et fonds d'investissements (jusqu'à 10% de l'actif net)**

OPCVM français ou européens coordonnés de classification monétaire ou obligataire

Ces OPCVM pourront être gérés par la société de gestion ou par une société liée.

- **Instruments dérivés (dans la limite globale hors bilan de 100% de l'actif net)** Le FCP pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur les marchés règlementés, organisés ou de gré à gré dans le but de :

- couvrir le portefeuille contre certains risques (taux, change)
- s'exposer aux risques de taux
- Augmenter l'exposition au marché

La somme de l'exposition sur ces instruments financiers, marchés, taux et/ou à certains de leurs paramètres ou composantes résultant de l'utilisation des instruments financiers à terme et des instruments financiers en direct ne pourra excéder 100 % de l'actif.

- **Titres intégrant des dérivés (jusqu'à 100% de l'actif net)**

Le FCP pourra utiliser des titres intégrant des dérivés dans la limite de 100% de l'actif net. La stratégie d'utilisation des titres intégrant les dérivés est la même que celle décrite pour l'utilisation des instruments dérivés.

- **Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres**

Les opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres seront réalisées dans le cadre de la gestion de trésorerie et/ou de l'optimisation des revenus de l'OPCVM.

Les opérations consisteront en emprunts d'espèces, prises et mises en pensions, prêts et emprunt de titres.

Les opérations de cession temporaire de titres (prêts de titres, mises en pension) pourront être réalisées jusqu'à 100% de l'actif du FCP.

Les opérations d'acquisition temporaire de titres (emprunts de titres, prises en pension de titres) pourront être réalisées jusqu'à 10% de l'actif du FCP. Cette limite peut être portée à 100% dans le cas de prises en pensions contre espèces, à condition que les instruments financiers pris en pension ne fassent l'objet d'aucune opération de cession.

Pour calculer le ratio d'engagement du fonds, la société de gestion a opté pour la méthode de l'approximation linéaire.

Une description plus détaillée de la stratégie et des actifs utilisés figure dans la note détaillée.

➤ **Garantie ou protection**

Néant. L'OPCVM n'offrant pas de garantie, le capital investi pourrait être amené à ne pas être restitué en raison des fluctuations de marché.

➤ **Profil de risque :**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché.

Les principaux risques auxquels le souscripteur est exposé sont les suivants :

- **Risque de crédit**

En cas d'évènement de crédit (par exemple écartement significatif de la marge de rémunération d'un émetteur par rapport à une obligation d'Etat de même maturité), de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs d'obligations (par exemple la baisse de leur notation), la valeur des titres de créance dans lesquels est investi le FCP pourra baisser.

- **Risque de taux**

Une hausse des taux peut impacter négativement la performance pendant une période non définie ; de même, en cas de sensibilité négative du portefeuille, une baisse des taux peut impacter négativement la performance pendant une période non définie.

La sensibilité aux taux d'intérêt du FCP peut fluctuer entre 0 et 3,5.

- **Risque de perte en capital**

L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

- **Risque lié à la gestion discrétionnaire**

Pour les OPCVM monétaires et obligataires, la gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés de taux et de crédit notamment de l'anticipation des courbes de taux et de l'anticipation du risque crédit des émetteurs. Il existe un risque que la société de gestion anticipe mal ces évolutions et n'investisse pas dans les sociétés les plus performantes.

- **Risque lié aux produits hybrides (convertibles)**

Compte tenu de leur possible conversion en actions, les obligations convertibles introduisent un risque actions dans un portefeuille obligataire. Elles exposent également le portefeuille à la volatilité des marchés actions, supérieure à celles des marchés obligataires.

La détention de tels instruments conduit donc à une augmentation du risque du portefeuille, celui-ci pouvant être atténué, selon les configurations de marché, par la composante obligataire des titres hybrides.

- **Risque de crédit lié à l'investissement dans des titres spéculatifs**

Dans le cas d'une dégradation de la qualité d'un émetteur noté minimum BBB- et déjà présent dans le portefeuille, le fonds peut être amené à être investi dans des émissions de pays ou de sociétés notés dans la catégorie spéculative par les agences de notation Moody's (<Baa3) ou Standard & Poor's (<BBB-).

Cet OPCVM doit être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante.

- **Risque de contrepartie**

Le risque de contrepartie résulte du recours par le FCP à des instruments financiers à terme qui sont négociés de gré à gré, et/ou à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres. Ces opérations exposent potentiellement le FCP à un risque de défaillance de l'une des contreparties.

➤ **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

- Parts C : Tous souscripteurs
- Parts D : Tous souscripteurs
- Parts B : Tous souscripteurs
- Parts I : Tous souscripteurs

Ce fonds s'adresse à tous souscripteurs et plus particulièrement à des investisseurs qui souhaitent optimiser leurs placements obligataires par le biais d'une diversification au travers d'un portefeuille destiné à générer un rendement compris entre 5% et 6% par an sur la durée de placement recommandée.

. Durée de placement recommandée : jusqu'au 30 juin 2012

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE

➤ **Frais et commissions :**

- Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'O.P.C.V.M. servent à compenser les frais supportés par l'O.P.C.V.M. pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème	
		Parts B, C et D	Parts I
Commission de souscription non acquise au F.C.P.	Valeur Liquidative x Nombre de parts	3 % TTC maximum	Néant
Commission de souscription acquise au F.C.P.		Néant	Néant
Commission de rachat non acquise au F.C.P.	Valeur Liquidative x Nombre de parts	Néant	Néant
Commission de rachat acquise au F.C.P.		Néant	Néant

- Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'O.P.C.V.M., à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, taxes locales, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'O.P.C.V.M. a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'O.P.C.V.M. ;
- des commissions de mouvement facturées à l'O.P.C.V.M. ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'O.P.C.V.M., se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'O.P.C.V.M.	Assiette	Taux barème		
		Parts C et D	Parts B	Parts I
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des O.P.C.V.M. ou fonds d'investissement)	Actif net du F.C.P.	1% TTC* maximum	0,70% TTC* maximum	0,20% TTC* maximum
Commission de surperformance (*)	Actif net du F.C.P.	Néant	Néant	Néant
Prestataires percevant des commissions de mouvement : Le dépositaire : entre 0% et 50% La Société de Gestion : entre 50% et 100%	Sur le montant de la transaction	Néant	Néant	Néant

* TTC = toutes taxes incluses, ces frais sont directement imputés au compte de résultat du FCP.
Dans cette activité, la Société de Gestion n'a pas opté pour la TVA.

➤ **Régime fiscal :**

- Fiscalité de l'O.P.C.V.M. : Les F.C.P. étant des copropriétés, ils sont exclus de plein droit du champ d'application de l'impôt sur les sociétés et sont dits transparents.
- Éligibilité (P.E.A., D.S.K., etc.) : Néant.
- Directive Epargne : OPCVM pouvant être investi à plus de 40 % en créances et produits assimilés.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'O.P.C.V.M. peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'O.P.C.V.M.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

➤ **Conditions de souscription et de rachat :**

- Conditions de souscription et de rachats :
Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées tous les jours ouvrés avant 11 heures (calendrier officiel d'EURONEXT PARIS S.A.), auprès de LA COMPAGNIE FINANCIÈRE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE et sont exécutées en millièmes de part sur la base de la valeur liquidative datée du jour même.

- Possibilités prévues de limiter ou d'arrêter les souscriptions :
De façon définitive :
 - Actifs atteignant 130 M€
 Le fonds cessera d'émettre de nouvelles parts le lendemain du jour où son actif dépassera 130 M€. Il sera alors fermé à toute souscription. Les porteurs seront alors informés via un communiqué public dans un quotidien économique de diffusion générale.

- Valeur liquidative d'origine :

Parts C	: 1 000 €
Parts D	: 1 000 €
Parts B	: 500 000 €
Parts I	: 1 000 €

- Montant minimum de souscription initiale :

Parts C	: 1 part
Parts D	: 1 part
Parts B	: 1 part
Parts I	: 500 000 €

- Modalités de passage d'une catégorie de parts vers une autre : sous réserve d'en respecter les conditions d'accès, la décision du porteur de passer d'une catégorie de parts vers une autre catégorie de parts s'analyse en une opération :
 - dans un premier temps de vente d'une ou plusieurs parts détenues dans la catégorie d'origine ;
 - et dans un second temps de souscription d'une ou plusieurs parts de la catégorie nouvelle.

Par conséquent cette décision du porteur de parts pourra être de nature à générer une plus value de cession de valeurs mobilières soumise à imposition.

- Adresse de l'organisme désigné pour recevoir les souscriptions et les rachats :
LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 PARIS CEDEX 08

- Lieu et mode de publication de la valeur liquidative :
LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 PARIS CEDEX 08

➤ **Date de clôture de l'exercice :**

Le jour de la dernière valeur liquidative du mois de décembre.

➤ **Affectation des revenus :**

Parts C : Capitalisation
 Parts D : Distribution
 Parts B : Distribution
 Parts I : Capitalisation

- **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :**
Quotidienne, à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'EURONEXT PARIS S.A.).
- **Lieu et modalité de publication ou de communication de la valeur liquidative :**
LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 PARIS CEDEX 08.
- **Devise de libellé des parts :**
Euro.

<i>Type de Parts</i>	<i>Code ISIN</i>	<i>Affectation du résultat</i>	<i>Devise</i>	<i>Montant minimum de souscription initiale</i>	<i>Souscripteurs concernés</i>
Parts B	FR0010697581	Distribution	Euro	1 part	Tous souscripteurs
Parts C	FR0010697573	Capitalisation	Euro	1 part	Tous souscripteurs
Parts D	FR0010697607	Distribution	Euro	1 part	Tous souscripteurs
Parts I	FR0010844407	Capitalisation	Euro	500 000 €	Tous souscripteurs

- **Date de création :**
Cet O.P.C.V.M. a été agréé par l'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS le 12 décembre 2008. Il a été créé le 19 décembre 2008.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de l'O.P.C.V.M. et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :
LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 PARIS CEDEX 08.
Téléphone : 33 (0) 1 40 17 25 25

Les équipes commerciales d'EdRIM SOLUTIONS sont à votre disposition pour toute information ou question relative au FCP au siège social de la société.

Département commercial EdRIM SOLUTIONS

Siège social : 47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris

Adresse postale : 47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 08

Téléphone : 33 (0) 1 40 17 27 04

e-mail : edrim_information@lcf.fr

Télécopie : 33 (0) 1 40 17 23 67

site internet : www.edrim.net

Date de publication du prospectus : 2 juin 2010

Le site de l'A.M.F. (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

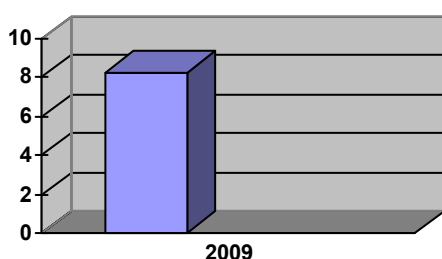
Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B STATISTIQUE

Cette partie contient des renseignements statistiques sur les performances du F.C.P., sur le niveau effectif des frais prélevés et sur les transactions réalisées avec des parties liées à la société de gestion.

PERFORMANCES DE L'OPCVM AU 31 DECEMBRE 2009 –PART A LA DEVISE DE COMPTABILITE DE LA PART EST L'EURO

PERFORMANCES ANNUELLES



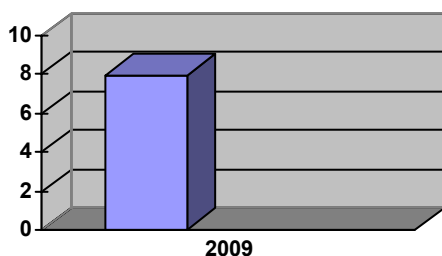
Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
O.P.C.V.M.	8,24 %	-	-
Indicateur de référence	-	-	-

Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis. En revanche, celle de l'indicateur de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués.

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

PERFORMANCES DE L'OPCVM AU 31 DECEMBRE 2009 –PART C LA DEVISE DE COMPTABILITE DE LA PART EST L'EURO

PERFORMANCES ANNUELLES



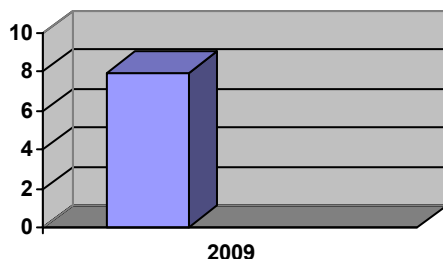
Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
O.P.C.V.M.	7,92 %	-	-
Indicateur de référence	-	-	-

Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis. En revanche, celle de l'indicateur de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués.

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

PERFORMANCES DE L'OPCVM AU 31 DECEMBRE 2009 –PART D
LA DEVISE DE COMPTABILITE DE LA PART EST L'EURO

PERFORMANCES ANNUELLES



Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
O.P.C.V.M.	7,95 %	-	-
Indicateur de référence	-	-	-

Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis. En revanche, celle de l'indicateur de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués.

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

PERFORMANCES DE L'OPCVM AU PART B
LA DEVISE DE COMPTABILITE DE LA PART EST L'EURO

Les données sur les performances des Parts B ne sont pas encore disponibles.

PRESENTATION DES FRAIS ET INFORMATION SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009 – PART C

Frais de fonctionnement et de gestion	0,98%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres O.P.C.V.M. ou fonds d'investissement	-	
Ce coût se détermine à partir :		
. des coûts liés à l'achat d'O.P.C.V.M. et fonds d'investissement		-
. déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'O.P.C.V.M. investisseur		-
Autres frais facturés à l'O.P.C.V.M.	0,01%	
Ces autres frais se décomposent en :		
. commission de surperformance		-
. commissions de mouvement		0,01%
Total facturé à l'O.P.C.V.M. au cours du dernier exercice clos	0,99%	

**PRESENTATION DES FRAIS ET INFORMATION SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2009 – PART D**

Frais de fonctionnement et de gestion	0,97%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres O.P.C.V.M. ou fonds d'investissement	-	
Ce coût se détermine à partir :		
. des coûts liés à l'achat d'O.P.C.V.M. et fonds d'investissement		-
. déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'O.P.C.V.M. investisseur		-
Autres frais facturés à l'O.P.C.V.M.	0,01%	
Ces autres frais se décomposent en :		
. commission de surperformance		-
. commissions de mouvement		0,01%
Total facturé à l'O.P.C.V.M. au cours du dernier exercice clos	0,98%	

**PRESENTATION DES FRAIS ET INFORMATION SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2009 – PART A**

Frais de fonctionnement et de gestion	0,69%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres O.P.C.V.M. ou fonds d'investissement	-	
Ce coût se détermine à partir :		
. des coûts liés à l'achat d'O.P.C.V.M. et fonds d'investissement		-
. déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'O.P.C.V.M. investisseur		-
Autres frais facturés à l'O.P.C.V.M.	0,01%	
Ces autres frais se décomposent en :		
. commission de surperformance		-
. commissions de mouvement		0,01%
Total facturé à l'O.P.C.V.M. au cours du dernier exercice clos	0,70%	

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'O.P.C.V.M., à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,..) et la commission de mouvement (voir ci-dessous).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'O.P.C.V.M. et/ou de fonds d'investissement :

Certains O.P.C.V.M. investissent dans d'autres O.P.C.V.M. ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (O.P.C.V.M. cibles). L'acquisition et la détention d'un O.P.C.V.M. cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'O.P.C.V.M. acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'O.P.C.V.M. cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'O.P.C.V.M. cible, qui constituent des coûts indirects pour l'O.P.C.V.M. acheteur.

Dans certains cas, l'O.P.C.V.M. acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'O.P.C.V.M. acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'O.P.C.V.M. :

D'autres frais peuvent être facturés à l'O.P.C.V.M.. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que l'O.P.C.V.M. a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'O.P.C.V.M. à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La Société de Gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

INFORMATION SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Frais de transaction sur le portefeuille actions et taux de rotation du portefeuille actions
Sans objet au regard de la composition de l'actif du FCP.

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Titres de créances	0%
Obligations	0%
Pensions livrées	100%